

“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

Rapport Moral et d'Orientation Assemblée générale du 15 juin 2016

Le Conseil d'Administration de Poitou-Charentes Nature a tenu en 2015 7 séances, et son bureau s'est réuni 6 fois soit physiquement soit au téléphone en fin d'année. Sans compter les échanges téléphoniques ainsi que les échanges par mail quotidiens. L'Assemblée Générale a été convoquée le 17 juin 2015 à Vouneuil (86) après la visite fort intéressante sur le site du Pinail. A noter la présence de notre Commissaire aux comptes qui a souligné la bonne tenue de nos comptes et validé nos comptes de résultat et bilan. Grand merci aux administratrices et administrateurs pour leur participation active à la vie de notre Fédération, ainsi qu'aux salariés très professionnels pour leur appui efficace. Ludivine avait prévu de nous quitter en 2016 pour d'autres horizons professionnels et Clémentine va prendre un congé sans solde d'une année de mi 2016 à mi 2017. Nous avons donc organisé un jury de recrutement de 2 personnes fin 2015 de manière à avoir un tuilage suffisant en 2016.

Les contrats d'objectifs ont été travaillés dès le début d'année de manière à faire des choix pertinents sur les propositions des associations, et être prêt à les présenter à la Région à l'automne. Il a même fallu préparer aussi ceux de 2017 en vue de la fusion des régions. Quant à l'avenir de ceux-ci, compte tenu du fait qu'ils sont cofinancés avec des fonds européens (FEDER) dans le cadre du PDRR Poitou-Charentes contractualisé avec l'Union Européenne, lequel aura cours jusqu'en 2020, il serait logique qu'ils continuent à être traités à notre niveau.

Avec la réforme de la Politique Agricole Commune les régions ont en charge la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER, FSE, FEAMP), PCN a été invitée à participer à la mise en œuvre du Plan de Développement Rural Régional. Ce plan prévoit entre autres les actions concernant la biodiversité et le patrimoine naturel, le développement des PME, les techniques d'information et de communication, le développement du capital humain... Concernant le FEADER en 2015, PCN et ses associations adhérentes ont participé à la mise en place des Mesures Agro Environnementales Climatiques et des mesures d'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles. Le PDRR n'a été approuvé formellement par l'Union Européenne qu'en cours d'année toutefois la Région a été autorisée à lancer sa mise en œuvre dès début 2015. Nos associations adhérentes sont partenaires des opérateurs choisis par la Région à des degrés divers suivant les opérateurs et sont parfois elles-mêmes opératrices. Nous attendons de ces mesures une amélioration de la biodiversité ordinaire et extraordinaire.

PCN a continué au cours de cette année 2015 à développer ses relations avec les collectivités publiques, en particulier la Région, les différentes Administrations : Préfecture, DREAL, DRAAF, les offices tels l'ONCFS et l'ONEMA, ou encore les Organisations Professionnelles Agricoles, Chambres d'Agriculture, réseau InPACT, AGROBIO, FRCIVAM.

PCN est donc invitée à participer à nombre de Commissions officielles qui, sans être exhaustif, traitent de la santé végétale et animale, des nitrates, des phytosanitaires, de l'eau, de la lutte contre les campagnols et ses conséquences sur les espèces carnivores, ou encore des espèces dites nuisibles. A compter de 2016 ces commissions seront étendues au territoire de la Région ALPC

PCN et ses associations ont été aussi largement sollicitées pour la mise en place sur la Région de la Trame Verte et Bleue.

Le travail commun avec l'Observatoire Régional de l'Environnement a continué au cours de cette année en particulier sur la mise en place de la plate-forme PCN concernant les données naturalistes des associations, mais ne sera concrétisée qu'en 2016. Par contre la mise en place sur notre région du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) en partenariat avec l'ORE dans le cadre du RPAPN est opérationnel avec l'adhésion de toutes les associations, et la préparation d'une convention avec le CBNSA, signée début 2016.



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



La collaboration avec le Rectorat pour l'éducation à la biodiversité continue, ce qui est essentiel pour la formation des jeunes. Le projet « Ecorce » a été régionalisé en 2015. Avec l'Espace Régional de Concertation, la collaboration entre les acteurs de l'EEDD s'améliore.

La loi NOTRe a entériné la fusion des 3 régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine. Dès décembre 2014 nous avons eu une première rencontre avec les fédérations membres de FNE que sont LNE et SEPANSO, de manière à faire connaissance, d'échanger sur nos fonctionnements réciproques, pointer nos convergences et nos divergences. D'autres rencontres se sont tenues tout au long de 2015 pour préparer un projet de statuts et de charte soumis à l'approbation des CA des 3 fédérations. Au niveau de PCN, ce fut laborieux, mais un consensus a été trouvé pour une AG constitutive début 2016.

Un projet de plate-forme sur la politique environnementale à conduire a été préparé en vue des élections régionales de décembre 2015 ; ce projet, porté par la CEDD, auquel PCN a largement contribué, tant sur le plan humain que financier, a ensuite été amendé par LNE et SEPANSO. Cette plate-forme, au demeurant appréciée, a été présentée et discutée avec les candidats qui l'ont souhaité. La presse s'en est faite l'écho sans empressement démesuré !

Par ailleurs le CESER, chargé par la région Poitou-Charentes de donner son avis sur les moyens à mettre en œuvre pour une fusion harmonieuse, a proposé une enquête aux associations de protection de la nature et de l'environnement présentes sur les trois régions actuelles.

Les compétences de la Région seront plus importantes sur l'économie, les déchets, l'environnement... et l'aménagement du territoire devra être repensé.

Le travail avec COSEA sur la mise en place des mesures compensatoires sur la LGV-SEA a continué en 2015 avec quelques difficultés : pression sur les temps de travail, divergences sur les diagnostics « acquisition ». Le planning de mise en place des mesures compensatoires a toujours du retard qu'il faudra combler en 2016 et 2017. Avec LISEA la mise en œuvre des suivis continue là aussi avec quelques divergences, les protocoles proposés n'étant pas encore validés par la DREAL.

Les relations avec FNE sont nombreuses soit avec les Pôles et Missions soit avec la Fédération Nationale : AG, Conférences des Présidents, sans compter les courriels quasi quotidiens à propos de la vie de la fédération et des communiqués de presse fréquents, que PCN relaye parfois auprès de la presse locale. PCN sollicite aussi souvent FNE pour aides, conseils, avis.

En 2016 les modes de travail vont être modifiés avec la mise en place de notre grande région, tant sur le plan politique, que sur le plan de la réorganisation des différentes Administrations. Pour PCN et ses associations adhérentes, ce sera une année d'incertitudes avec les choix politiques que fera la Région ALPC (qui devra se choisir un nom) et les financements de nos actions. Avec les deux autres fédérations, la mise en place de notre projet de Confédération sollicitera de l'énergie, mais nous saurons nous adapter, je n'en doute pas, et PCN continuera de suivre au quotidien les actions qui sont de sa compétence.

Gustave TALBOT